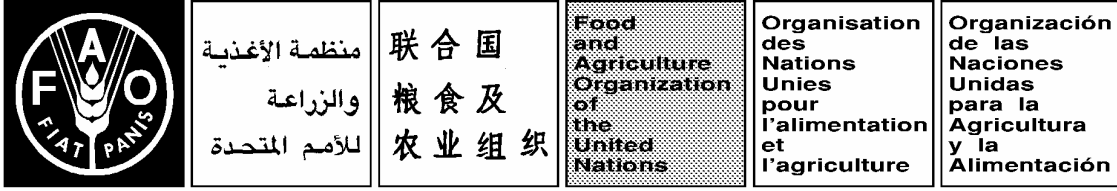


Decembre 2002



COMITE DES PECHEES CONTINENTALES POUR L'AFRIQUE

Douzième Session

Yaoundé, Cameroun, 2-5 Decembre 2002

SUITE DONNEE A LA ONZIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES
CONTINENTALES POUR L'AFRIQUE

INTRODUCTION

1. Lors de sa Onzième Session qui s'est tenue à Abuja, Nigeria en Octobre 2000, le Comité des Pêches Continentales pour l'Afrique a fait un nombre de recommandations sur lesquelles plusieurs actions de suivi ont été menées par le Secrétariat. Le présent document fait seulement état des actions qui ne sont pas discutées sous les autres points de l'ordre du jour. Les numéros des paragraphes pertinents du Rapport de la Onzième Session sont donnés entre parenthèses.

ACTIVITES DANS L'INTER SESSIONNELLES

Sensibiliser les ONG aux besoins et aux opportunités des pêcheurs et aquaculteurs et les encourager à améliorer leurs compétences, notamment en matière d'alphabétisation, d'aptitude au calcul et de gestion des petites entreprises (paragraphe 28).

2. La FAO ne cesse d'encourager la participation des ONG en tant que partenaires actifs dans plusieurs activités pratiques dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Axer les efforts sur la participation aux niveaux macro et micro-économique en matière de gestion des pêches, de planification et de formulation des politiques en utilisant le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) et l'approche des moyens d'existence durables comme outils principaux (paragraphe 30(i)).

3. Les activités du Programme régional des moyens d'existence durables dans les pêches couvrent cette recommandation et seront exposées en détails au cours de la présentation des activités du Programme.

Identifier et promouvoir de nouvelles approches des services de vulgarisation propres au secteur de la pêche et de l'aquaculture pour répondre au nouveau contexte créé par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) (paragraphe 30 (iv)).

4. Les services de vulgarisation continuent d'être au centre du programme de la Division des Pêches du Bureau Régional de la FAO à Accra. Des efforts sont déployés pour mettre l'accent sur l'amélioration de la prestation des services de vulgarisation dans le cadre des activités sur le terrain aux niveaux national et régional. Tant que les conditions créées par les PAS persisteront dans les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture des pays concernés, de nouvelles approches de vulgarisation seront identifiées et encouragées, surtout dans le contexte des interventions multi-disciplinaires.

Encourager le secteur privé à accroître son investissement dans l'aquaculture, notamment dans la gestion des écloséries et dans la production d'alevins (paragraphe 30 (ix)).

5. Le Service du Développement et de la Planification de la FAO continue d'étudier et de mettre au point des mécanismes susceptibles de faciliter le développement de l'aquaculture commerciale en Afrique. Les facteurs en considération comprennent entre autres, la production d'alevins dans des écloséries. La privatisation des écloséries gouvernementales est encouragée en vue de rendre la production des alevins plus efficace et leur accès, beaucoup plus abordable.

Aider les pays-membres à combattre les plantes aquatiques telles que la jacinthe d'eau, le Typha et la fougère d'eau en recourant en particulier aux techniques de lutte biologique (paragraphe 35(i)).

6. Au cours des cinq dernières années, la FAO a aidé plusieurs pays africains à combattre l'infestation des eaux continentales par les plantes aquatiques grâce à des projets aussi bien régionaux que nationaux. Ces projets utilisent surtout les méthodes de lutte biologique telles que l'élevage et le lâchement d'insectes *Néohydrnomes*, notamment les charançons (*Neochetina genus*) et les teignes (*Samedos albiguttalis*) pour contrôler et prévenir la propagation des plantes aquatiques telles la jacinthe d'eau et la fougère d'eau vers les régions jusque là non-infestées. La FAO intervient également dans la coordination des activités générales de lutte contre les plantes aquatiques dans les écosystèmes infestés. Ces projets comportent toujours des programmes de formation en matière d'élevage et de lâchement des insectes et plusieurs pays en ont bénéficié, notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Mali, la Tanzanie, le Togo et l'Ouganda.

Il est important de signaler que bien que l'infestation par les plantes aquatiques puisse être contrôlée grâce à des méthodes physiques (mécaniques et manuelles), chimiques et biologiques, en Afrique la lutte biologique s'est avérée comme étant la seule méthode durable de lutte contre les plantes aquatiques flottantes. Des preuves existent pour montrer que l'infestation par le *Salvinia* (fougère d'eau) et le *Pistia* (laitue d'eau) peut être considérablement réduite. En ce qui concerne la jacinthe d'eau, on note un contrôle biologique important après le lâchement des insectes *Néochetina*. Dans le Lac Victoria par exemple, le

niveau d'infestation par la jacinthe d'eau a baissé de 60% ou plus après le lâchement des insectes *Neochetina*.

Promouvoir l'aquaculture comme alternative de production de poisson aux plans d'eau sur-exploités (paragraphe 35(ii)).

8. La promotion de l'aquaculture se fait actuellement dans le cadre du Programme Spéciale pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) dans la région. Dans d'autres cas, l'aquaculture est encouragée comme source d'approvisionnement de poisson pour compléter la production en baisse de la pêche.

Renforcer la collaboration régionale en matière d'échange d'informations et d'expériences (paragraphe 35(iv)).

9. Ce qui fait défaut, ce n'est pas tellement l'information elle-même en tant que telle, mais plutôt l'accessibilité de l'information courante disponible. L'une des interventions majeures du Programme des Moyens d'Existence Durables dans les Pêches au niveau de la région est la promotion de l'accessibilité de l'information. Le Programme ne cesse de partager des informations sur ses expériences et activités et d'organiser des visites d'étude à l'intention de ses bénéficiaires. Il a également assuré l'accès au e-mail/internet pour tous les pays dans lesquels il intervient, ce qui a facilité l'échange d'informations entre les pays membres du Comité. Ces efforts ont été complétés par la FAO au cours de ses forums où les participants sont mis au courant de l'information disponible et des possibilités d'accès, surtout sur le web. On estime que davantage de pays utiliseront le web ainsi que les services d'information mis en place par la FAO et d'autres organismes intervenant dans la région.

Utiliser plus régulièrement l'Evaluation de l'Impact sur l'Environnement (EIE) pour réduire les conflits entre pêche de capture et aquaculture et d'autres secteurs tels le tourisme dans les grands plans d'eau (paragraphe 35 (v)).

10. La FAO fait actuellement la promotion de la EIE dans le cadre de son programme du terrain. Un exemple récent est l'élaboration d'une législation pour l'aquaculture en Namibie.

Donner l'assistance nécessaire en matière de formulation de politiques pour la gestion durable des pêches et le développement de l'aquaculture qui ne porte pas atteinte à l'environnement (paragraphe 35(vi)).

11. La FAO accorde une assistance dans les domaines de la politique et de l'élaboration d'un cadre stratégique de développement. Des interventions sont prévues en Zambie, au Madagascar, au Malawi et en Côte d'Ivoire.

Examiner l'avenir du Sous-Comité du CPCA pour le Lac Tanganyika lors de la prochaine session du Sous-Comité (paragraphe 37).

12. Le Secrétaire Technique du sous-comité fera plus tard, un rapport sur ce sujet.

Créer des groupes de travail ad hoc pour résoudre les questions suivantes, propres à la zone sahélienne (paragraphe 39) :

- *La participation de la Communauté (co-gestion et gestion communautaire) dans la gestion des pêches continentales.*
- *La gestion des pêches dans les eaux partagées : et*
- *La promotion de l'intégration de l'irrigation et de l'aquaculture (IIA).*

13. Les groupes de travail ont été mis en place et des fonds extra-budgétaires seront recherchés pour les rendre opérationnels.

Mettre beaucoup plus d'accent sur l'implication des opérateurs dans la gestion des ressources halieutiques et dans le développement des initiatives aquacoles (paragraphe 45(i)).

14. Le Programme des moyens d'existence durables dans les pêches a commencé un projet pilote au Ghana, au Mali, Burkina Faso et Côte d'Ivoire simultanément visant à impliquer les opérateurs dans la gestion de leurs pêches continentales, surtout dans les grands plans d'eau. L'expérience sera partagée entre les pays associés et éventuellement, au niveau de tous les pays membres du Comité. La FAO appuie également les initiatives nationales de co-gestion.

15. La FAO encourage l'organisation et le renforcement d'associations d'aquaculteurs dans le cadre de ses activités sur le terrain en guise de forum pour favoriser la participation des opérateurs dans des initiatives aquacoles susceptibles d'apporter des solutions plus efficaces à leurs problèmes. Un projet de Programme de Coopération Technique a été à cet effet formulé pour le Ghana.

Solliciter des fonds pour le programme régional sur la Gestion Intégrée des Ressources Aquatiques Continentales dans les pays de l'Afrique de l'Ouest enclins à la sécheresse (paragraphe 49).

16. Le projet de programme entériné par le Comité sert actuellement de point de référence pour solliciter des fonds auprès des bailleurs alors que des mesures intermédiaires sont en train d'être examinées dans le cadre du prochain atelier sur l'intégration de l'irrigation et de l'aquaculture (IIA).

Publier la version actualisée du Répertoire sur les pêches et l'aquaculture en Afrique comme base de données que l'on peut consulter sur l'Internet ainsi qu'en imprimé anglais et français (paragraphe 56).

17. La Division des Pêches du Bureau Régional de la FAO (RAFI) est en train de mettre à jour la version anglaise du Répertoire comme une base de données électronique consultable qui sera disponible sur le site du RAFI ainsi que sur le site principal FAO. La version française suivra l'année prochaine.

Accorder l'assistance nécessaire aux pays riverains des deux lacs (Malawi et Kariba) dans la gestion de leurs pêches (paragraphe 57).

18. En Novembre 2002, la FAO a organisé une consultation technique entre la Zambie et le Zimbabwe sur le développement et la gestion des pêches du Lac Kariba.

ACTIONS SUGGEREES PAR LE COMITE

19. Le Comité est invité à examiner le rapport et à faire les recommandations appropriées.
20. Le Comité pourrait également examiner les actions menées au niveau national concernant les recommandations adressées aux Gouvernements-Membres.